

RÉFLEXIONS SUR LA PLACE DE LA VÉGÉTATION DANS L'ESPACE PUBLIC À PARIS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Depuis plus de 20 ans, les citoyens demandent davantage de nature en ville. À Paris, cela se traduit par une offre de parcs et jardins de plus en plus variée, en augmentation et par le développement d'une large végétalisation du bâti et des espaces publics. Aujourd'hui, le patrimoine végétal s'établit à 106 000 arbres sur la voirie parisienne, incluant la plantation de 70 % des voies de plus de 19 m de large et près de 20 % des voies comprises entre 11 et 19 m. 647 km de voies sont plantés, soit 38 % des 1 700 km des voies intramuros.



L'Atelier parisien urbanisme (Apur) en collaboration avec les services de la direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), les services la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) et les services de l'État (DRAC, DRIEE) a réalisé cette étude qui dresse le portrait des espaces publics végétalisés à Paris et pose des pistes pour en augmenter la densité et la surface.

La végétation en ville est à la fois source d'embellissement et de qualité de cadre de vie. Elle est également essentielle pour le développement de la biodiversité et participe au rafraîchissement et îlots de fraîcheur (ombrage, évapotranspiration...), à la gestion des eaux de pluie (infiltration) et à l'amélioration de la qualité de l'air (fixation des poussières, du CO² et de certains polluants).

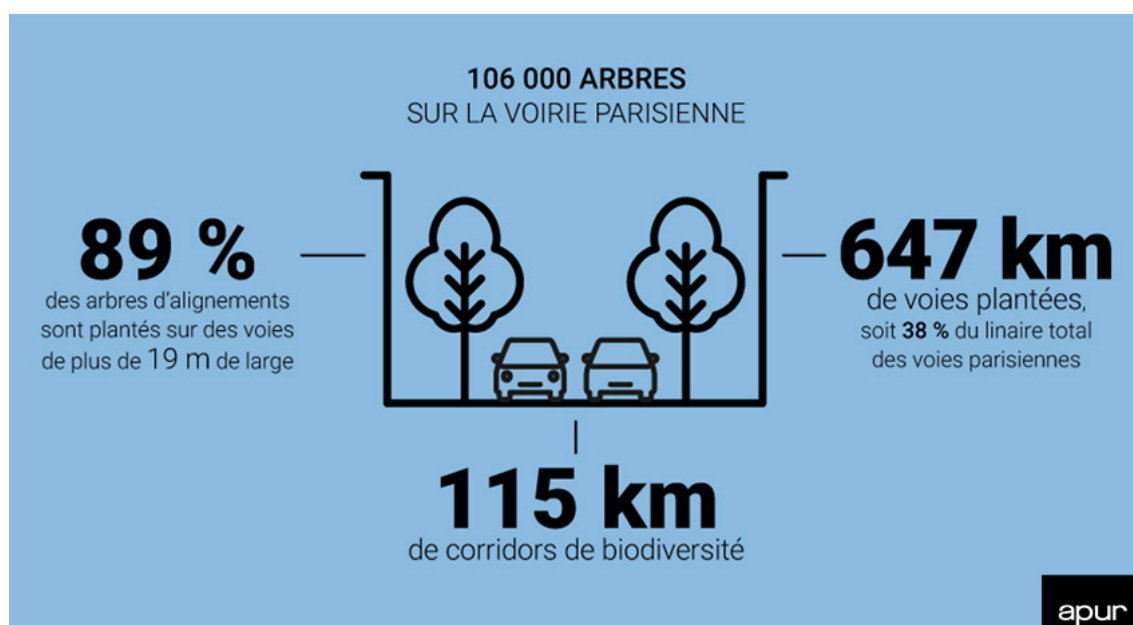
Les espaces végétalisés parisiens ont été particulièrement sollicités lors de la période de confinement et continuent de l'être, en étape de déconfinement, avec l'aménagement temporaire de nouveaux espaces prenant le pas sur les zones dédiées à la circulation automobile et au stationnement. Ainsi, des espaces sont réservés pour offrir plus de mobilité aux piétons et aux cyclistes ou permettre l'installation de terrasses conformes aux contraintes de distanciation physique.

La Ville de Paris s'est fixée pour objectif d'atteindre 40 % de son territoire perméable et végétalisé d'ici 2040 et d'augmenter ainsi de 2 % l'indice de canopée d'ici 2030.

L'étude réalisée apporte des réflexions permettant d'identifier le potentiel « végétalisable » au regard :

- de critères morphologiques et historiques renforçant l'héritage des promenades d'Alphand,
- de critères liés au développement des corridors urbains de biodiversité,
- du confort thermique et de la réduction de l'effet de l'îlot de chaleur,
- de réduction des zones de carence en végétation,
- de critères d'opportunité : projets engagés sur les portes de Paris, le Boulevard périphérique et la ceinture verte, les bords de Seine, les axes vélo et les infrastructures en sous-sol.

Ces évolutions vont transformer durablement les pratiques et les aménagements de l'espace public parisien et cette étude pourra être un socle commun pour nourrir les échanges et choix à venir.



L'étude est disponible [ici](#)

À propos de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme)

L'Apur est une association loi 1901 dont les principales missions sont l'étude et l'analyse des évolutions urbaines et sociétales à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Il réunit autour de la Ville de Paris, de l'État et de la Métropole du Grand Paris, 27 partenaires métropolitains, territoires, syndicats techniques, établissements publics qui définissent chaque année un programme de travail qui détaille l'ensemble des études, observatoires et traitement de données mis en œuvre par l'Atelier.

www.apur.org

Contact presse : [mail](#)